

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION 2023 MID-SIZE

Avertissement

**** S'il y a des questions sur l'esprit ou l'interprétation des règles, veuillez appeler un responsable de l'ONTARIO (ci-dessous). Toute modification supplémentaire qui ne figure pas ci-dessous peut être considérée comme illégale et peut entraîner une disqualification immédiate**

Règlements pour les Conducteurs et leurs équipes de puits de ravitaillement

1. Tous les conducteurs, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription de préférence deux (2) heures avant le début de l'événement
2. L'entrée payée n'autorise qu'un conducteur, un mécanicien et un véhicule de remorquage dans la zone des puits
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des conducteurs, tenue environ 30 minutes avant l'heure de début prévue des différentes classes
4. Aucune personne de moins de 16 ans n'est autorisée dans la zone des puits ou sur la piste avant, pendant ou après la course.
5. Le conducteur de 16 ou 17 ans doit avoir un détenteur de l'autorité parentale (un parent ou un tuteur) présent lors de l'inscription pour signer un formulaire de consentement parental et le parent. Un détenteur de l'autorité parentale doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
6. La conduite agressive est limitée sur la piste pendant la course. Il ne sera pas toléré dans la zone des stands et des zones de puits
7. Tous les conducteurs et leur équipe de puits sont tenus de signer un formulaire de décharge avant la course à défaut de quoi ils ne seront pas admis dans la zone des puits
8. TOLERANCE ZÉRO pour la consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course.
9. *Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe de puits dont les actions retardent la tenue ou empêchent la pleine jouissance ou l'efficacité de l'événement.*
10. Seul le conducteur du véhicule peut se trouver sur le ring.
11. ONTARIO DEMOLITION DERBY fournit une assurance responsabilité pour le conducteur, mais cela ne couvre pas les effets personnels et l'équipements qui sont la responsabilité du propriétaire des ces items.
12. Le conducteur est responsable de tout gest posé par des membres de son équipe.

Équipements et Règles de conduite des véhicules

1. Tous les conducteurs doivent être équipés de casques, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de la main dans le véhicule et facilement accessible pour les officiels du circuit
2. Tous les conducteurs doivent porter une tenue acceptable pour participer (pas de short, de manches courtes ou de débardeurs)
3. Les véhicules doivent avoir des freins adéquats et le conducteur doit avoir le contrôle de son véhicule en tout temps
4. Il ne sera pas toléré qu'un conducteur frappe délibérément et agressivement la porte des autres conducteurs
5. Si vous utilisez des pales de ventilateur en métal et que le capot du véhicule s'ouvre, le conducteur sera disqualifié
6. Si un véhicule prend feu lors de la classe, le conducteur sera immédiatement disqualifié. Exception faite lors de la grande finale, les autres véhicules ont droit de frapper le véhicule. (Les feux de carburateur seront tolérés s'ils s'éteignent par eux-mêmes)
7. Si la porte avant du conducteur s'ouvre pendant la participation, cette voiture et le conducteur seront disqualifiés
8. Un conducteur qui évite toujours de frapper d'autres participants actifs sera disqualifié. PAS DE "SAND BAGGING".
9. Il incombe au conducteur d'être attentif et d'obéir aux officiels de la piste en tout temps.

Ignorer les officiels entraînera la disqualification

10. Un gagnant d'une vague ou un finaliste qui se qualifie pour la grande finale se doit de conduire le même véhicule
11. Aucune substitution de conducteur n'est permise.
12. Pas de blocage permis ("NO BLOCK RULE")

CONTESTATION

Si un conducteur croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel pas plus de 15 minutes après la vague ou après la finale. Le pilote doit également présenter un dépôt de 50\$. Si l'officiel découvre que le véhicule en question est coupable de tricherie, le dépôt sera rendu au plaignant.

Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 18 ans et plus et détenir un permis de conduire. Les permis de conduire d'apprenti sont acceptés.
2. Les conducteurs de 16 et 17 ans détenteurs d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprenti peuvent participés au Mini Smash. **Cependant, un détenteur de l'autorité parentale doit signer un formulaire d'autorisation et il doit y avoir présence d'un détenteur de l'autorité parentale lors du déroulement de la classe auquel est inscrit l'enfant d'âge mineur.**

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION 2023 MID-SIZE

Véhicules éligibles

Véhicules de taille intermédiaire

- a) tout véhicule passager 2WD datant de 1980 ou plus récent à 4cyl ou 6 cyl avec un châssis entre 106" et 113".
- b) aucun véhicule de type AWD, corbillard, limousine, jeep, vanette, camionnette ou 4X4 non fonctionnel (avec l'avant démonté) ne sera accepté

*** Les véhicules jugés trop endommagés ou dangereux pour leur classe par les fonctionnaires ne seront pas autorisés à participer**

**** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, construit ou insuffisant par les officiels ne sera pas autorisé à participer**

***** Se référer au site Web pour connaître les classes exactes à chaque événement**

Règlements pour les pneus

1. Les pneus pour les événements automobiles doivent être classés par P, ou marqués comme gamme de charge "B", et ne peuvent pas avoir une patte de type neige à l'extérieur du pneu. Si un pneu est considéré comme trop agressif, les officiels peuvent exiger une modification ou un remplacement.
2. Les pneus avec des pattes retirées sont acceptables
3. Les poids des roues doivent être retirés des roues motrices et accessoires
4. Les pneus doubles sont autorisés
5. Aucun pneu solide, pneu rempli de liquide ou pneu clouté ne sont pas autorisés
6. Aucun protecteur de valve soudé n'est permis.
7. Les pneus de 4 plis ou double pli de "skid" ne sont pas permis.
8. La bande de roulement peut être entaillée

Soudure

Les soudures sont permises aux endroits suivants seulement et seront surveillées :

1. Les pare-chocs peuvent être soudés aux attaches et les attaches peuvent soudés au châssis.
2. Les pare-chocs ne peuvent pas être scellés et remplis
3. Les portes et le coffre peuvent être soudés à 6 endroits avec des plaques de 3X3" ayant une épaisseur maximale de 3/16"
4. Des réparations peuvent être effectuées sur des châssis brisés, rouillés ou pliés selon les critères suivants :
 - a. L'utilisation de plaques de 4X4" avec une épaisseur maximale de 3/16" est permise
 - b. Le châssis peut nécessiter des réparations sur un maximum de 2 côtés.
 - c. Le châssis peut compter un maximum de 4 réparations par côté.
 - d. Toute réparation doit être clairement marquée par de la peinture orange et identifié lors de l'inspection technique
 - e. -Les tiges de type bras brisées ou pliées peuvent être réparés seulement avec un morceau plat ou en angle et peut par être encerclés. Le défaut doit être visible.

**** Advenant la découverte, avant pendant ou après la classe de toute modification, ajout ou soudure non autorisé pourront entraîner la disqualification du conducteur et tout prix lui sera retiré modifications. Pour toute question à ce sujet, contacter un officiel.**

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION 2023 MID-SIZE

Règles de préparation spécifiques aux véhicules de type intermédiaire

Sacs gonflables :

- Tous les sacs doivent être enlevés à défaut de quoi le véhicule peut être disqualifié. Vous pouvez utiliser le matériel des sacs comme élément de protection pour batterie et réservoir

Moteur et Transmission

- Les moteurs, les pièces des transmissions et les engrenages sont interchangeables entre les différents modèles permis dans la classe

Numéro :

- La porte du conducteur doit être peinte en blanc et le numéro du véhicule doit y être peinturée. Les deux portes doivent avoir le numéro inscrit dessus. La porte passager peut aussi être en blanc

Extérieur et intérieur du véhicule

- Tous les accessoires doivent être enlevés : vitres, pare-brise, miroir, ornements, boule de remorquage, etc. et l'intérieur doit être propre et sans débris.
- Les banquettes arrière doivent être enlevées.
- Seul le siège conducteur et le tableau de bord demeurent en place.
- Les toits ouvrant peuvent être bouchés solidement, un treillis de métal est acceptable.

Les collecteurs d'admission "headers"

- Les collecteurs d'admission peuvent être sortis du capot sous une tête ou avoir une tête prévue à cette fin,

Support de moteur

- Il est recommandé que les supports soient soudés au "cross member". Une chaîne est permise. Cela ne doit pas servir de renfort.

Supports de carrosserie

- Les supports de carrosserie (boulons, rondelles ou entretoises en caoutchouc) ne peuvent pas être modifiés ou retirés
- 6 supports additionnels peuvent être ajoutés en utilisant soit des boulons ou du filetage (maximum de 3/4")
- Le support du radiateur avant et la partie supérieure des boulons de montage peuvent être remplacés par des filetages (maximum 3/4")
- Les supports situés à l'arrière peuvent être remplacés par du filetage (maximum 3/4")

Portes, coffre et ailes arrière

- Les portes, le coffre et les ailes arrière peuvent être soudées ou scellées en 6 points par des sangles, du fil de fer ou de la chaîne de 1/4" et des écrous avec un diamètre de 3" au maximum.
- Les piliers B scellés de chaque côté comptent pour un point d'attache.
- Les soudures permises sont à 6 points en utilisant des plaques de 3/16" d'épaisseur pur un maximum de 10 pouces carrés.
- La porte du conducteur peut être soudée.
- Une ouverture de 6" doit être découpée au centre du capot
- Si un ventilateur électrique ou s'il y a absence de ventilateur, le capot peut être complètement enlevé.
- Le capot peut être replié au-dessus du radiateur mais ne peut pas dépasser le pare-chocs et ne peut pas être soudés au pare-chocs.
- Les attaches pour l'avant et l'arrière de la carrosserie peuvent être plus longues et traversées le capot et le coffre arrière avec des écrous de 4" maximums.
- Soyez à ouvrir le capot à la demande des officiels.
- Vous pouvez boulonner la couverture intérieure de votre capot seulement sur le pourtour avec en laissant une marge de 2" autour du trou d'évacuation. Vous avez droit à 6 boulons.

Châssis

- Les châssis peuvent être modifiés et être réparés selon les spécifications de la section Soudure, mais aucune peinture ou couvert d'enduit.
- Vous pouvez réparer un châssis avec une gouppile

Batterie

- Une batterie 12V d'automobile est permis et doit être attachée solidement au plancher avant du côté passager. Vous devez mettre une protection ininflammable après l'inspection.

Levier de vitesse

- Le levier d'origine peut être remplacé et situé ailleurs
- Une protection pour le levier est permis, mais ne peut pas aider à renforcer la carrosserie.

Radiateur

- Vous devez remplacer le liquide refroidisseur par l'eau
- Le radiateur n'est pas obligatoire et peut être retiré ou contourné

Refroidisseur de transmission

- Celui-ci peut être utilisé, mais doit être monté avec le moteur dans le compartiment du moteur ou bien dans le compartiment du côté passager.
- Si le côté passager est utilisé, le tuyau doit être un tuyau hydraulique de 2 500 PSI avec des joints de serrage de type pressé et le refroidisseur doit être protégé par une feuille d'aluminium ou de tôle ou autre de façon à offrir une protection pour le pilote. De plus, trou au plancher doit être fait pour permettre au liquide de s'échapper en cas de fuite.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION 2023 MID-SIZE

Ailes et panneaux de carrosserie

-Ceux-ci peuvent être découpés, mais pas boulonnés

Pare-chocs

-Une barre d'armature (Car Rebar) peut être acceptable avec un couvercle en plastique
- Les extrémités des pare-chocs peuvent être courbées, mais ne peuvent pas être coupées, ni soudés.
- Les pare-chocs avant et arrière devraient être enchaînés (chaîne 1/4 "), câblés ou boulonnés sur la carrosserie pour éviter qu'ils ne tombent sur le circuit et deviennent dangereux.
-Le pare-chocs avant peut être fixé en deux points, mais pas soudé au capot.
-le pare-chocs arrière peut être fixé en deux points
-tout attache avec chaîne ou soudure qui relie le capot ou le coffre sera compté comme un point d'attache
-des amortisseurs en tube 2" x 2" sont permis, un trou d'inspection doit être percé.
-les pare-chocs ne peuvent pas être remplis.
-aucun pare-chocs maison fait de tuyaux carrés ou d'acier
-aucun pare-chocs de modèle pleine grandeur ne peut être installé
-des montants en aluminium peuvent être soudés ou boulonnés UN par côté du châssis. Maximum 3X4X6 mais ne peut pas dépasser le support de radiateur, la plaque ne peut pas plus grandes que l'angle du morceau. Pas de tuyau de 2 X 2 permis. Un maximum de 4 boulons par attache pour le fixer au pare-chocs. Boulon avec un maximum de 5/8. (voir la phot sur la version anglais du document.

Barreaux de fenêtre

- Un barreau unique ou une plaque doit être placée devant le conducteur (du toit au capot), doit être droite en haut et en bas 18 "du poste de porte côté conducteur
-Cadres de forme A ou H sont permis, ceux de forme O ou U sont interdits.
-Une cadre arrière est permis (tube carré de 2") qui ne doit pas être à plus de 6" du barreau de protection, et peut être attaché au toit et à la console arrière ou au cadre du coffre en autant qu'il respecte la section **Portes, coffre et ailes arrière**

Barreaux de sécurité

-un arceau de sécurité peut être boulonné ou soudé au châssis ou à la carrosserie. Il peut dépasser le toit et revenir vers le châssis avec un barreau "post-to-post" (tube carré maximum de 4")
-Cadres en forme de A ou de H sont permis (pas de O ou de U) et doit être situé en avant du pilote du plancher au plafond.
-Un barreau de tableau de bord peut être monté d'un cadre à porte à l'autre cadre de porte. Tuyau carrée de 3" à 4" maximum est permis.
-un barreau côté passager est permis, Tuyau carrée de 3" à 4" maximum est permis, entre le barreau Post-to-Post jusqu'au barreau de tableau de bord. Un minimum de 8" de la porte passager au pilier B, excluant le capitonnage de la porte.
La porte passager peut être rembourré.
Le porte du pilote devrait être rembourré de haut en bas pour une protection maximale.
Un barreau côté pilote entre le barreau Post-to Post et le barreau du tableau de bord est permis. Aucune limite quant à la largeur sur la verticale,
-S'il a absence de protecteur de réservoir, un barreau à la fenêtre arrière est permis. Un tube de 2" carré et doit être à 6" de 'arceau de sécurité (halo) et peut être connecté au pont arrière. Cela constituera pour un point d'attache. Ne doit pas être fixé au coffre ou tout autre partie de u véhicule.
-Pas de "kickers" ou barreau de bas à partir du tableau de bord est permis.
-toute surutilisation de barreaux, des barreaux qui se détachent ou qui sont non-sécuritaires peuvent mener à une disqualification.

Plaque pour la Porte et de protection

- Il est recommandé que la porte du conducteur soit renforcée avec un barreau plat ou une plaque à l'extérieur de la porte. Le barreau ou la plaque peut ne pas être plus de 60" de longueur.
-La porte passager doit être rembourrée par une feuille de contreplaqué (plywood 3/4"), d'acier ou une combinaison des deux est accepté ,mais pas sur l'extérieur.
- Il est fortement recommandé que l'intérieur de la porte du conducteur soit rempli à l'aide d'une feuille de contreplaqué 3/4" (acier / bois)

Suspension

- Toute suspension doit être de type "stock", mais peut provenir d'autre véhicules permis par la classe. Elle doit fonctionner comme un original.
-elle ne pas être soudée, bourrée ou barrée et ne pas soudées, pincés ou ajouter les lames-ressorts.
-les ressorts doivent être attachés au véhicule.
-Les barres arrière peuvent être remplacées par du tuyau de diamètre équivalent.
-SEULEMENT POUR LES FWD, un tube carré de 8" maximum peut être soudé horizontalement au châssis entre la suspension et le châssis.

Réservoir d'essence

-aucun réservoir d'origine
-le réservoir doit être complètement retirée remplacé par un réservoir ou une cellule avec la certification CSA. Cela doit être monté à l'arrière de l'habitacle et centré au véhicule.
-des sangles à cliquet de 2" minimum et les trous au plancher doivent être de 4" et le métal doit être plié afin d'éviter que les sangles ne soient coupées.
Si des boulons sont utilisés, ils peuvent être utilisés avec des écrous doivent de 1.5".
-il est interdit d'utiliser du "SELF TAPER".
Le réservoir doit être couvert par un matériel ininflammable (le matériel du coussin gonflage est fortement recommandé)
Les réservoirs en métal sont fortement recommandés, mais ceux fait d'autres matériaux sont permis en autant qu'ils soient CSA. Un réservoir en plastique doit avoir un épais caoutchouc placé dessous.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200
jim@ontariodemoderby.com
www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION 2023 MID-SIZE

Protecteur de réservoir à essence

- Si vous avez un protecteur de réservoir, vous ne pouvez pas avoir de barreau de fenêtre arrière.
- Le réservoir doit être centré dans le véhicule, dans la mesure du possible, ne peut être plus large que 26" et arrimé solidement au plancher.
- S'il est fixé au plancher, il doit être à 2" du halo de protection ou tout autre barreau "Post-to-Post".
- S'il est fixé à un barreau de travers "post-to-post", le protecteur doit être à 2" de l'arrière et solidement ancré à ce barreau.

Pompe à essence électrique

- Les pompes électriques sont permises mais doivent être munis d'un interrupteur fonctionnel d'urgence ("stock column ignition" est permis).
- L'interrupteur est clairement identifiable et situé soit sur le tableau de bord devant le pilote ou sur le toit directement au-dessus du pilote

Tige de Bras-A

- une barre plate de 3" X 3/8" peut être fixée du côté pilote de la tige de bras A à cette même tige du côté passager
- les barres plates peuvent être soudées ou boulonnées mais ne peuvent pas être fixées au moteur.
- la suspension doit rester comme à l'origine avec la même hauteur du sol.

Pivot de direction

- seule une attelle en aluminium peut être ajouté au pivot
- une attelle peut être faite de plaques soudées ensemble et plat au pivot et peut connecté des boulons de culasse aux boulons des étriers.
- l'attelle peut aussi renforcer le haut et le bas du pivot en utilisant une plaque.

Filage intérieur

- vous pouvez ajouter 6 fils d'Acier entre le pilier B et le plateau arrière, mais sans être fixé au PTP. Cela comptera dans comme une attache.
- Pour des images des différentes composantes voir page Facebook Ontario Demolition Derby dans l'album photo intitulés "BUILD HINTS AND TIPS".

Tout cela est fait dans le but d'avoir un véhicule plus stable parmi des modèles d'entrée de gamme.

Les règles sont une traduction libre. Le texte en anglais et les explications du personnel de ONTARIO DEMOLITION DERBY sont celles qui prévalent sur le texte en français.

Le personnel de ONTARIO DEMOLITION DERBY a le dernier mot sur toute ce qui a trait au véhicule : taille, réparations, préparations, soudures, modifications, possibilité de participation, etc. Toute décision de leur part est finale et sans appel.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com